

Concours 2017-2018 Compléments de bourses étudiantes

(maîtrise, doctorat, post-doctorat)

Le Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) du Québec poursuit son concours annuel de compléments de bourses pour les étudiants à la maîtrise, au doctorat et au post-doctorat. Il s'agit de bourses qui devront être utilisées en tant qu'effet de levier par les étudiants, soit par la soumission de demandes de bourses d'excellence provinciales ou fédérales (Option A; couverture complète de la bourse par le RRSR), soit par une participation 50 % par le RRSR et 50 % par les fonds de recherche du superviseur de l'étudiant (Option B). Pour l'année universitaire 2017-2018 (Options A et B), il y a une possibilité de compléments de bourses à la maîtrise (≥ 3 de 4 000 \$), au doctorat (≥ 3 de 5 000 \$) et au post-doctorat (≥ 1 de 7 500 \$). La direction du RRSR se réserve le droit de modifier la répartition des bourses selon la quantité et la qualité des dossiers reçus.



RÉSEAU DE RECHERCHE
EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DOCUMENTS À SOUMETTRE

- Les étudiants de 2^e et 3^e cycle et les post-doctorants doivent être membres du RRSR.* Les étudiants doivent être dirigés par un professeur membre du RRSR.*
- Faire son projet de mémoire ou de thèse ou effectuer un stage post-doctoral sur un sujet lié à la sécurité routière.
- Être inscrit à temps plein dans un programme de 2^e ou 3^e cycle dans un établissement universitaire québécois au moment de recevoir la bourse, c.-à-d. aux trimestres d'automne 2017 ou d'hiver 2018. Pour les étudiants inscrits en janvier, la moitié de la bourse pourra être octroyée. Les (futurs) post-doctorants sont éligibles si leur stage s'effectue dans un établissement universitaire au Québec ou hors du Québec.
- Option A : Les étudiants sélectionnés devront présenter la preuve d'avoir soumis au moins deux demandes de bourses à un organisme subventionnaire provincial ou fédéral de 2017-07 à 2018-06 (voir détails formulaire d'inscription).
- Option B : Les superviseurs des candidats sélectionnés devront remettre au RRSR un document signé démontrant leur engagement à offrir 50 % de la bourse à l'étudiant (voir détails formulaire d'inscription).

À soumettre :

- Le formulaire d'inscription (voir détails formulaire d'inscription).
- Une copie de tous les relevés de notes de vos études universitaires (1^{er}, 2^e, 3^e cycles) ; une copie non certifiée des relevés est acceptable.
- Version générique du CV commun canadien (voir détails formulaire d'inscription).
- Les preuves de demandes de bourses soumises aux organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux (peuvent être remises au comité après la date limite du concours) (Option A) ou le document signé par le superviseur (Option B).

Les dossiers seront évalués par un jury composé de membres du RRSR ou de non-membres experts dans le domaine de la sécurité routière.

Les critères suivants seront considérés lors de l'évaluation des dossiers (100 points) :

	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Post- doctorat
• Excellence du dossier académique	40 %	30 %	20 %
• Pertinence, qualité et faisabilité du projet de recherche	50 %	50 %	50 %
• Expériences antérieures en recherche	10 %	20 %	30 %

L'annonce des récipiendaires des bourses se fera rapidement après la fin du concours afin que la bourse puisse être intégrée dans le dossier des candidats pour leurs demandes provinciales et fédérales. Les modalités de versement de la bourse seront envoyées aux étudiants dont les candidatures seront sélectionnées.

Nouvelle DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE

30 novembre 2017, 17 h 00
Seules les demandes complètes reçues par courriel
seront acceptées.

PERSONNE RESSOURCE

*Pour devenir membre du RRSR, pour toute demande d'information et pour soumettre un dossier, contactez [Lidia Corado](#), coordonnatrice du RRSR du Québec.